

Choisissez l'Adapei 49 pour le versement de votre taxe d'apprentissage



Je souhaite la verser à l'Adapei 49
sur la **plateforme SOLTéA**
avant le 4 octobre 2024

www.soltea.gouv.fr



Soyez acteur d'une société plus solidaire et inclusive

www.adapei49.asso.fr

Pourquoi nous choisir pour le versement de votre taxe d'apprentissage ?



En versant votre taxe d'apprentissage à l'un de nos établissements, vous offrez aux personnes en situation de handicap que nous accompagnons, l'opportunité d'accomplir leur projet professionnel.

En choisissant l'Adapei 49, vous contribuez au développement d'une société plus inclusive.

L'Adapei 49 est une association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales.

*Depuis plus de 60 ans, elle gère **46 établissements et services** et accompagne près de **1400 personnes handicapées mentales** tout au long de leur parcours.*

À quel(s) établissement(s) verser votre taxe d'apprentissage ?

Instituts Médico-Éducatifs (IME)

Les IME disposent d'une section professionnelle pour former les adolescents et jeunes adultes à la menuiserie, la restauration, au maraîchage, à l'entretien des espaces verts...

En 2023, ce sont **270 jeunes** qui ont été accompagnés dans nos 3 IME.



Établissements et Services d'Accompagnement par le Travail (ESAT)

Les ESAT accompagnent les personnes en situation de handicap mental à réaliser des activités professionnelles telles que la blanchisserie, le câblage, le conditionnement, la couture, l'entretien des locaux, des espaces verts...

En 2023, ce sont **280 travailleurs handicapés** qui ont été accueillis dans nos 5 ESAT.

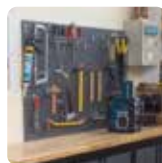
Venez découvrir nos établissements par vous-même !

Vous pourrez observer le potentiel de nos jeunes et adultes accompagnés, et le dynamisme de nos équipes. Contactez l'établissement qui vous intéresse par téléphone.

Comment votre taxe d'apprentissage est-elle utilisée au sein de nos IME et ESAT ?

Votre contribution permettra le financement d'équipements liés à l'apprentissage de différents métiers, dans les ateliers de nos établissements :

- **Blanchisserie / Couture** : centrales vapeurs, fer à repasser...
- **Espaces verts** : souffleurs, tondeuses...
- **Maraîchage** : motoculteur, lance d'arrosage...
- **Restauration d'application** : planches à découper, sièges...



Comment la verser à l'un de nos établissements ?

Avant le 4 octobre 2024

1 Calculez votre montant dû au titre de la masse salariale 2023.

2 Connectez-vous sur la **plateforme SOLTéA** en remplissant vos identifiants « Nets-entreprises ».

SOLTéA est la plateforme de fléchage, mise à disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations, pour répartir le montant de votre taxe d'apprentissage.

Aucun versement au titre du solde de la taxe d'apprentissage ne peut être effectué directement aux établissements par les employeurs.

SOLTéA est l'unique moyen de répartition et de reversement du solde de la taxe d'apprentissage aux établissements.

3 Répartissez le montant de votre taxe d'apprentissage auprès d'un ou plusieurs établissements de l'Adapei 49, en tapant dans la barre de recherche « Adapei 49 », le « n°UAI » ou le « n° Siret » de l'établissement choisi. **Retrouvez nos établissements éligibles au dos de la brochure.**

Les reçus libératoires sont directement envoyés par la plateforme SOLTéA

Pour plus d'informations sur :

- **SOLTéA** : www.soltea.gouv.fr
- **Adapei 49** : taxeapprentissage@adapei49.asso.fr | 02 41 68 98 50

Les établissements de l'Adapei 49 habilités à recevoir votre taxe d'apprentissage via SOLTÉA

Instituts Médico-Éducatifs (IME) - Pour les jeunes de 14 à 20 ans



IME Bordage Fontaine

2 rue des Ecureuils

49 300 Cholet

Tél. 02 41 49 17 17

N° UAI : 0491568N

N° Siret : 77560997700324



IME Clairval

14 rue Gounod

49 500 Segré

Tél. 02 41 92 15 95

N° UAI : 0492311W

N° Siret : 77560997700100



IME Europe

54 avenue de l'Europe

49 130 Les Ponts-de-Cé

Tél. 02 41 44 80 08

N° UAI : 0491606E

N° Siret : 77560997700092

Établissements et Services d'Accompagnement par le Travail (ESAT) Pour les jeunes après 20 ans



ESAT d'Avrillé

8 rue René Descartes

ZI Les Landes II

49 240 Avrillé

Tél. 02 41 21 11 57

N° UAI : 0492458F

N° Siret : 77560997700712



ESAT de Cholet

8 rue de Sablé

49 300 Cholet

Tél. 02 41 58 19 21

N° UAI : 0492457E

N° Siret : 77560997700332



ESAT Les Ardoisières

4 rue du Rocher

ZI de l'Aubinière

49 800 Trélazé

Tél. 02 41 69 11 59

N° UAI : 0492456D

N° Siret : 77560997700449



ESAT Loire Mauges

9 allée Jean Monnet

La Pommeraye

49 620 Mauges-sur-Loire

Tél. 02 41 77 84 40

N° UAI : 0492459G

N° Siret : 77560997700308



ESAT de Saumur

161 rue des Pâturaux

ZA Ecoparc

49 400 Saumur

Tél. 02 41 67 85 92

N° UAI : 0492455C

N° Siret : 77560997700290



Siège social : 126 rue St-Léonard - BP 71857 - 49 018 Angers Cedex 01
Mail : taxeapprentissage@adapei49.asso.fr Téléphone : 02 41 68 98 50

Site web : www.adapei49.asso.fr